

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT-EN- TERRE

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 20 juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie le **vendredi 30 juin 2017**, à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Jean-François HUMEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice: 13
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 11

Présents : MM. Jean-François HUMEAU - Stéphane COMBEAU – Raymond BEAUHAIRE – Michel LAUNAY
 David MAINCENT - Philippe LAMBERT – Mmes Véronique RIGAUD - Marie-Thérèse LE GLAUNEC - M.
 Olivier DUMAS LACOUR – Mme Evelyne MAHE – MM. Serge BUCHET et Claude MAGNEN.

Absents et pouvoir :
 Michel GOUELLO
 Claude MAGNEN

Secrétaire : A l'unanimité, Mme Evelyne MAHE a été désigné secrétaire de séance.

ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Ont été élus à bulletin secret, au 1^{er} tour :

- Délégués : Serge BUCHET
 Stéphane COMBEAU
 David MAINCENT
- Suppléants : Michel LAUNAY
 Olivier DUMAS LACOUR
 Raymond BEAUHAIRE

N° 2017-06-01-01 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 6 JUIN 2017

Observations :

-Olivier Dumas Lacour :

- souligne la différence entre le musée du château et le projet du laboratoire d'expériences culturelles
- remercie les 3 conseillers missionnés pour le remplacement des containers à déchets

-David Maincent : souligne l'erreur du montant de la subvention 2017 votée à l'association « le pot Commun » de Rochefort-en-Terre : c'est bien 1.000 € qui ont été accordés par le Conseil Municipal. Le tableau des subventions 2017 sera rectifié dans ce sens.

-Véronique Rigaud : l'arrêté municipal a-t-il été pris concernant le stationnement des véhicules de collection place du Puits ? Mr le Maire répond que le sujet est en cours de réflexion.

Le compte rendu de la séance du 6 juin 2017 est ensuite adopté à l'unanimité.

N° 2017-06-01-02 – BILAN DES ILLUMINATIONS 2016

Comme convenu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal, Mr le Maire remet aux membres le bilan financier des illuminations 2016 soit :

Recettes : 46.342 € TTC
 Dépenses : 31.150,26 € TTC
 Soit un résultat final de + 15.191,74 €.

Ne sont pas incluses les dépenses pour infrastructures et matériel divers qui s'élèvent à 11.923,04 € TTC.

N° 2017-06-01-03 – QUESTEMBERT COMMUNAUTE : AFFECTATION DES FONDS DE CONCOURS « SPECIAL » et « ADS » 2017

Fonds de concours ADS 2017 :

Questembert Communauté « rembourse » aux Communes membres le service ADS avec un an de décalage, via un fonds de concours. Pour 2017, ce dernier correspond au prix du service part fixe et part variable 2016 soit un montant total de 3.011 €

Fonds de concours « spécial » 2017 :

Fonds de concours spécial en soutien aux plus petites communes fortement impactées par la disparition des fonds de concours (non compensée par le FPIC de droit commun & la modification de la prise en compte des charges transférées liées à l'enfance-jeunesse). Trois communes sont concernées dont Rochefort-en-Terre.

Montant du fonds de concours spécial voté par Questembert Communauté par délibération 2016 12 n°13 : 3.857 € pour Rochefort-en-Terre

Soit un total de 6.868 € de fonds de concours de la Communauté de Communes au profit de la Commune de Rochefort-en-Terre qui doit préciser l'affectation de ces fonds de concours (la part d'autofinancement doit être au moins égale au fonds de concours).

Sur la proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter les fonds de concours « spécial » et « ADS » communautaires 2017 au financement des activités du Temps d'Activités Périscolaires et partiellement de la garderie périscolaire de la Commune.**

Détail du financement :

Intitulé DEPENSES		Intitulé RECETTES	
Frais de fonctionnement (personnel, locaux, etc)	16.654,72	Fonds de soutien Etat	3.000
Diverses petites fournitures	113,28	Fonds de concours communautaires	6.868
		Autofinancement	6.900
TOTAL	16.768 €	TOTAL	16.768 €

N° 2017-06-01-04 – IMMEUBLE 14 RUE ND DE LA TRONCHAYE : LOYERS DES EX-BUREAU ET LOGEMENT DE FONCTION DE LA POSTE

Pour mémoire, le Conseil Municipal avait décidé :

- En séance du 20 avril 2017 : de louer pour un an à l'association « le laboratoire d'expériences culturelles » l'ex-bureau de poste et l'ex-appartement de fonction (pour en faire des ateliers et non pas un logement) sis 14 rue Notre Dame de la Tronchaye
- En séance du 6 juin 2017 : de louer l'ex-bureau et l'ex-logement de fonction pour un an et renvoyé la fixation du loyer à la prochaine réunion du Conseil Municipal après étude en commission des finances.

Décision de la commission des finances, réunie le 29 juin 2017 :

- **Ex-bureau** : 500 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes
- **Logement du 1^{er} étage** : 500 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes

Débats :

-Stéphane Combeau fait remarquer que la proposition de loyer pour l'appartement est plus élevée que le loyer actuel du logement de l'ex-perception, lequel est pourtant plus fonctionnel et disposant d'un jardin privatif, et pour lequel la Commune a rencontré des difficultés pour le louer, ce type de logement ancien générant des frais de chauffage importants. Un DPE devra d'ailleurs être réalisé pour le logement.

-Raymond Beauhaire : il aurait été préférable de commencer par fixer les loyers car le Conseil Municipal aurait ainsi évité de débattre sur la location de ce bâtiment pendant trois séances. Argument partagé par Stéphane Combeau car l'association « le laboratoire d'expériences culturelles » n'a jamais caché la faiblesse de ses moyens financiers, il regrette le manque de cohérence du Conseil Municipal dans la gestion de ce dossier.

-Philippe Lambert fait remarquer cependant que ramené au nombre de créateurs composant le « laboratoire d'expériences culturelles » (une dizaine), le prix de la location est faible par créateur.

-Par ailleurs, il est rajouté que vu les avantages d'être sous forme associative (pas ou peu de cotisations...), des commerçants risquent de recourir à cette forme juridique pour exercer leurs activités.

Des commerçants seraient peut-être intéressés par ces locaux.

-Pour Serge Buchet, une Commune qui dispose de locaux peut aider des jeunes créateurs.

Considérant que le débat se renouvelle une fois de plus sur l'affectation de ces lieux, Stéphane Combeau demande de soumettre au vote les tarifs proposés par la commission des finances.

Décision du Conseil Municipal : à 9 voix pour et 2 voix contre, les loyers sont les suivants :

- **Ex-bureau** : 500 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes
- **Logement du 1^{er} étage** : 300 € hors charges + provision de 170 € pour chauffage + 10 € pour nettoyage des parties communes.

N° 2017-06-01-05 – PERSONNEL ET CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES

1) PERSONNEL

Vu leur ancienneté dans leur grade actuel, certains agents peuvent prétendre à un avancement de grade, ce qui suppose la création de ces nouveaux postes par le Conseil Municipal et la suppression des anciens postes, à compter du 1^{er}/07/2017

Concrètement :

- Deux adjoints techniques peuvent prétendre au grade d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe par la promotion interne,
- Un Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 2^{ème} classe peut prétendre au grade d'ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Décision du Conseil Municipal : à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Crée un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2017,**
- **Crée un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (25,08/35^{ème}) à compter du 1^{er} juillet 2017,**
- **Crée un poste d'Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles (ATSEM) de 1^{ère} classe**
- **Modifie en conséquence le tableau des effectifs annexé à la présente délibération**
- **Charge Mr le Maire des formalités de nomination.**

2) CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE

Le sujet du projet de renouvellement de contrat de prestation de services renvoie à la question de la sécurisation de la zone piétonne. Mr le Maire précise que le devis pour la fourniture et l'installation des bornes rétractables et du système de vidéosurveillance aux entrées de la zone piétonne a été signé le 7 juin 2017 avec la société ENGIE – 20 Avenue Gontran Bienvenue à VANNES, pour un montant de 66.296,10 € TTC ; cependant l'installation ne pourra être assurée que les 24 & 25 juillet 2017. De plus, l'installateur et le fournisseur seront ensuite en congés annuels donc, le service après-vente ne pourra pas être assuré alors que nous serons au plus fort de la saison estivale, sans compter les installations de chantier présentes dans le centre durant la pleine saison touristique. Par conséquent, l'installation est reportée au 28 août 2017.

Pour pallier à ce défaut d'installation dans les temps impartis, Mr le Maire propose de continuer l'installation des barrières aux entrées de la zone piétonne et de fait, de renouveler pour juillet et août 2017 le contrat de prestation de service de la personne qui assurait jusqu'alors ce service, quand bien même la

Commune a dénoncé le contrat avec effet au 1^{er} juillet 2017. En contrepartie, il pourra continuer à occuper le logement de l'ex-conciergerie du château pour la même période. L'autre solution est de laisser les véhicules passer dans le centre. Recruter des agents, comme en décembre dernier, chargés de contrôler les entrées et sorties de la zone piétonne serait onéreux pour la Commune. Stéphane Combeau regrette que la Commune en soit encore à ce stade car le dossier est à l'étude depuis octobre dernier.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler le contrat de prestation de service pour les poses/déposes des barrières aux entrées de la zone piétonne pour juillet et août 2017, le prestataire peut en contrepartie continuer à occuper le logement de l'ex-conciergerie du château.** Un appartement communal lui est réservé à la fin de son contrat. Mr le Maire est autorisé à signer les documents s'y rapportant. Il sera chargé également de prévenir le prestataire que la mission se terminera fin août.

N° 2017-06-01-06 – COMMISSIONS COMMUNALES / DEMISSIONS

Stéphane Combeau informe les membres qu'il **démissionne des commissions communales suivantes** :

- **Commission Communication.** Justificatif : cette commission existe mais son rôle est limité à la rédaction du bulletin « l'écho rochefortais », bien des articles dans la presse paraissent sans qu'elle en soit informée et encore moins associée, il en est de même pour les émissions & reportages télévisés (exemple récent du tournage en direct de Rochefort-en-Terre de l'émission « le village préféré des Français). Olivier Dumas Lacour fait remarquer que le bulletin est surtout rédigé et réalisé par Stéphane Combeau donc, s'il arrête, il n'y en aura plus. Personne ne souhaite remplacer Stéphane Combeau donc, à l'avenir il n'y aura plus de bulletin municipal. Mr le Maire : le bulletin sera remplacé par des flashs infos.
- **Commission Publicité et Occupation du domaine public** ». Justificatif : aucune réunion n'a eu lieu depuis un an. A la même époque l'année dernière, une réunion s'était tenue en mairie avec M. le Préfet au cours de laquelle ce thème avait été évoqué. Il lui avait été fait part des difficultés rencontrées par la Municipalité pour faire respecter la publicité et l'occupation du domaine public. Les services préfectoraux avaient alors transmis des courriers à plusieurs commerçants pour leur demander de respecter la réglementation. Or, ces courriers sont restés sans suite, Stéphane Combeau demande à Mr le Maire qu'il en donne la raison, (comme il a déjà eu l'occasion de le faire) car a priori, une réunion s'est tenue entre Mr le Maire et l'Architecte des Bâtiments de France sur ce thème -sans que la commission soit invitée- et depuis, pas d'information officielle de la Préfecture justifiant cette absence d'action. Mr le Maire intervient : il a fait une contre-visite avec l'Architecte des Bâtiments de France et il a constaté "qu'il n'y en avait pas beaucoup qui ne respectaient pas la réglementation". Il n'y a donc pas eu d'amende. Conséquences : Stéphane Combeau estime que la commission est complètement discréditée.

Olivier Dumas Lacour demande si Mr le Maire peut écrire à Mr le Préfet pour lui demander de l'aide car le problème se renouvelle cette année.

Marie-Thérèse Le Glaunec précise qu'il y a ceux qui habitent à l'extérieur du centre qui respectent la réglementation et il y a certains de ceux qui habitent le centre et qui ne respectent pas la réglementation.

Serge Buchet informe les membres qu'il y a quelques mois, il avait proposé de démissionner de ses fonctions auprès de la sécurité routière. Aujourd'hui, **il démissionne des commissions suivantes** :

- **Commission Sécurité Routière**
- **Commission Travaux**
- **Commission Communication**

Il souhaite néanmoins **demeurer Référent de la Sécurité Routière** car des actions intéressantes sont réalisées notamment auprès des élèves de l'école primaire.

Il s'est chargé également de l'organisation de la manifestation « Couleurs de Bretagne » ce mois, qui a rassemblé une soixantaine de participants ; à cette occasion il remercie le personnel communal ainsi que Stéphane Combeau et Raymond Beauhaire. Cependant, il est prêt à laisser sa place si un membre du Conseil Municipal souhaite le remplacer. Il est par ailleurs surpris, comme d'autres membres, qu'aucune date n'ait été fixée pour organiser le départ en retraite de Mme Goubin. Mr le Maire demande que ce soit organisé avant le 10 juillet prochain.

N° 2017-06/01-07 – QUESTIONS DIVERSES

- **Rue de Graslin :**
 - **Information :** Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif rue de Graslin signée avec Géo Bretagne Sud de Vannes pour un montant de 3.300 € HT
 - **Présentation de l'avant-projet définitif aux membres du Conseil Municipal**
- **Location du rez-de-chaussée du bâtiment de l'office de tourisme 7 Place du Puits**

Rappel : lors du dernier Conseil Municipal, ce dernier a décidé de louer pour des expositions temporaires en juillet & août, aux tarifs pratiqués pour la salle d'exposition sise 9 Place des Halles.

L'association Roch An Art Goat a déposé une demande de location de ce bâtiment. Examinée en commission des finances du 29/06/2017, cette dernière a émis un accord de principe sur cette location, pendant trois mois, sous la forme d'un bail précaire à titre exceptionnel, et proposé de fixer le loyer à 1.500 € par mois.

Une demande de location du bâtiment avait également été reçue en mairie en février et mars 2017 : Mme Sonia LE COINTE, qui « souhaite ouvrir une boutique et y inviter plusieurs créateurs ».

Décision du Conseil Municipal : A 8 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, location pendant juillet – août – septembre 2017 du bâtiment à l'association Roch An Ar Goat, représentée par les Epoux SAULNIER, au prix de 1.500 € par mois. Autorisation à Mr le Maire de signer le bail précaire.

- Remerciements de l'entreprise JOUBREL pour la remise gracieuse de la révision de prix pour la restauration du clocher
- **Concernant le stationnement du véhicule de collection place du Puits :** Véronique Rigaud renouvelle sa question concernant le projet d'arrêté que Mr le Maire souhaite prendre, arrêté autorisant le stationnement des véhicules de collection place du Puits. Rappel : le stationnement des véhicules est interdit dans le centre par arrêté municipal. Réactions des membres par rapport à ce projet d'arrêté : regret que ce soit une décision unilatérale, sans débat au sein du Conseil Municipal d'autant que la mesure est discriminatoire ; si Mr le Maire ne montre pas l'exemple, comment fait-on à l'avenir pour faire respecter les décisions ? Y-aurait-il « deux poids, deux mesures » ?
- **Par rapport à l'émission « le village préféré des Français » :** dire que l'afflux de touristes généré par cette vitrine médiatique a permis le financement de la restauration de l'église et de la restauration actuelle du château est non seulement une ineptie quand, parallèlement la Commune lance deux souscriptions pour le financement de ces deux opérations mais, c'est également faux. Certains membres font par ailleurs remarquer que les retombées de cette émission ont profité à certains mais pas à tous.

La séance est levée à 22 heures 20.

Huit délibérations prises en séance du 30 juin 2017 comprises entre les numéros 2017-06-01-01 et 2017-06-01-07 inclus et l'élection des délégués pour les élections sénatoriales 2017.

SUBVENTIONS 2017 (rectifiées le 30/06/2017)

Associations locales

DEMANDEURS	montant demandé	conseil municipal 2016	Conseil Municipal 2017
Association Argile Bretagne	600 €	400 €	500 €
ACPG-CATM anciens combattants	100 €	100 €	100 €
comité animation EHPAD	non renseigné	100 €	100 €
ESPR (entente sportive Rochefort/Pluherlin	500 €		100 €
Ass.Le Pot Commun- Rochefort	2000 €	1000 €	1000 €
Club des Aînés de la Cité Fleurie	350 €	300 €	300 €
Amicale Laïque S. PRADEAU	prêt chalet	Prêt du Chalet	prêt du chalet Noël 2017
Rochefort en fête		300 €	1.000 €
CCAS	4.517,21	6.000€	4 517,21 €
FNATH	non renseigné		0

Etablissement scolaires

DEMANDEURS	montant demandé	Conseil Municipal 2016	Conseil Municipal 2017
Ecole Sylvain Pradeau			
cadeau de Noël (OCCE)		10€/enf de Rochefort	10 €/enfant dom.à Rochefort
classe de découverte (OCCE)		20€/enf de Rochefort	20 €/enfant dom.à Rochefort
Chambre des métiers du Morbihan	50 €	0 €	0

Associations intercommunales et extérieures

DEMANDEURS	montant demandé	conseil municipal 2016	Conseil Municipal 2017
Ass.CAMBER (école musique questemb.)	30 €		0
Chorale Ste Cécile- Malansac	200 €	0 €	0
Union Sapeurs Pompiers Morbihan	non renseigné	70 €	70 €
S.E.M. AGR I Questembert	non renseigné		0
Croix Rouge française Questembert	non renseigné	0 €	0

Les Restos du Cœur Morbihan	non renseigné	0 €	0
Secours catholique Vannes	non renseigné	0 €	0
AFM téléthon	non renseigné		0
Secours populaire Redon	non renseigné		0
Eau & Rivières Guingamp	non renseigné	0 €	0
Chambre des métiers Ille et Vilaine	110 €	0 €	0
Rève de clown	non renseigné	0 €	0
Ligue contre le Cancer Vannes	non renseigné	0 €	0
Ecoute familiale info toxicomanie Lanester	non renseigné	0 €	0
Ass.Règ.Laryngectomisés Lorient	non renseigné	0 €	0
ADAPEI (les papillons blancs)	non renseigné	0 €	0
Asso Paralysés de France-Vannes	100 €	0 €	0
AFSEP (ass.sclérosés en plaques)	non renseigné	0 €	0
FFM-JSEA Comité des médaillés sport	carte membre 50€		0
CLCV (logement et cadre de vie)	33 €		0
Centre formation MFR	non renseigné		0
Mr Gorret François	demande de financement pour vente de création artistique		0
Ass.MOZAICK Malansac	non renseigné		0
RBG.Radio Bro Gwened	non renseigné		0